Commune de Nantouillet

INFO-MAIRIE N°27
Juillet 2020

Chères Nantolétaines, chers Nantolétains,

Vous vous êtes sûrement rendu compte que des gens du voyage se sont installés sur la commune de Nantouillet.

Je tenais à vous informer de la situation et des démarches entreprises par la Municipalité :

Dans la nuit du lundi 13 au mardi 14 juillet 2020, les gens du voyage se sont installés sur la commune de Nantouillet dans une propriété privée entièrement classée au patrimoine des Monuments Historiques.
Il s'agit d'une parcelle qui constitue la prairie du château édifié au 16ème siècle par le Cardinal Duprat, chancelier du Roi François Ier. C'est un des premiers châteaux du style renaissance en France.

Alerté par un conseiller municipal aux alentours de 3 heures du matin, j'ai immédiatement prévenu les forces de l'ordre qui sont intervenues sur place, mardi 14 juillet 2020 à 3h15.

Celles-ci ont constaté que pour s'installer, les gens du voyage avaient déplacé une grosse pierre à l'entrée de la pâture ainsi qu'un énorme tronc d'arbre laissé en travers à bon escient.
Ce sont alors 50 caravanes et 60 véhicules qui ont été dénombrés.

Par la suite, j'ai contacté les propriétaires du château. Ceux-ci ne résidant pas sur place et étant considérés comme personnes à risque dans le cadre du contexte lié à l'épidémie de COVID-19, ne souhaitaient pas se déplacer pour déposer plainte afin d'éviter tout contact avec un éventuel virus.

Dimanche 19 juillet, les services de police de Villeparisis ont procédé à un nouveau recensement qui a permis de dénombrer 23 caravanes supplémentaires : soit 73 au total.

Entre temps, la police s'est rendue sur place avec son matériel (ordinateur, imprimante, …) et la plainte des propriétaires a été enregistrée le mardi 21 juillet 2020.

Auparavant (Jeudi 16 juillet 2020) l'association « La Rose des Vents » s'était occupée de faire livrer deux bennes sur le site.

Étant précisé que les gens du voyage se sont raccordés de manière illégale et dangereuse aux réseaux d'eau et d'électricité, j'ai contacté les concessionnaires (ENEDIS pour l'électricité et la CCPMF pour l'eau) afin de les alerter sur cette situation.

Jeudi 23 juillet 2020, le propriétaire m'indiquait avoir mandaté son avocat afin de déposer une requête auprès du tribunal administratif de Melun. Selon ses dires, un huissier devrait être missionné sous peu afin de constater les faits.

J'ai transmis aux Forces de l'ordre les coordonnées de l'Architecte des Bâtiments de France en charge de notre commune afin de leur faire part de la situation.

Rédaction / Publication : Mairie de Nantouillet—77230 NANTOUILLET - ☎01.64.36.24.06. mairie.nantouillet@wanadoo.fr - www.nantouillet.com
Page Facebook : Mairie de Nantouillet - Panneau Pocket
Ne pas jeter sur la voie publique

J'ai donc fait appel à tous les intervenants susceptibles de nous venir en aide.
Car dans la mesure où les gens du voyage sont installés sur une parcelle privée et non sur le domaine public, la Municipalité ne peut agir en justice : toutes les procédures doivent être lancées par le propriétaire du bien.

Malgré cela, lorsque j'ai entendu des coups de feu dans la nuit du mardi 21 au 22 juillet 2020, j'ai alerté les services de l'État afin qu'ils nous viennent en aide.
La seule réponse qui a été la leur fut « Monsieur le Maire, votre territoire n'est pas conforme car il ne dispose pas d'aire d'accueil des gens du voyage ».

Cela ne peut que me mettre en colère car, à ce propos, je voudrai vous rappeler quelques faits :

En janvier 2016 ; l'État décide envers et contre tous, de bafouer la loi et de démanteler la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.
Ce sont alors 17 des communes les plus fructueuses de notre intercommunalité (sur 37) qui ont été rattachées au Val d'Oise dont Villeparisis et Dammartin-en-Goële : communes qui possédaient les aires d'accueil des gens du voyage pour notre périmètre…
Dès lors depuis ce démantèlement, les 20 communes restantes ne disposent plus d'aires d'accueil et ne sont, effectivement plus conformes à la règlementation sur l'accueil des gens du voyage.

Or, la création d'une aire d'accueil coûte la bagatelle de 2, voire 3 millions d'euros… A qui reviendrait la charge d'une telle construction ??? Sachant que l'État ne subventionne pas ou peu cette mise aux normes…

Je suis comme vous, Chères Nantolétaines, Chers Nantolétains : dans le désarroi le plus total face à cette situation qui vient troubler notre petit village : chaque jour de plus en plus de caravanes s'installent sur la commune : hier, dimanche 26 juillet, nous atteignions 91 caravanes !

Je me sens littéralement abandonné par l'État. Et je ne suis pas le seul Maire à ressentir cela.

Sachez toutefois que Monsieur Cuypers, le propriétaire du Château et moi-même, mettons tout en œuvre pour faire cesser cette situation. Mais ce n'est pas chose aisée et je le déplore !

J'espère retrouver notre tranquillité dans les meilleurs délais.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous, Chères Nantolétaines, Chers Nantolétains, dès que la situation évoluera, afin de vous informer.

En attendant, je vous invite à remonter en mairie toute information susceptible de nous aider : plaques d'immatriculation des véhicules contrevenants, heures précises des faits remontés, description précise et datée des faits, photographies, … par mail : mairie.nantouillet@wanadoo.fr

Par la même occasion, nous vous invitons à déposer systématiquement plainte si vous étiez importuné ou victime d'une quelconque incivilité. En effet, la Municipalité ne peut agir en votre nom.

Restant à votre disposition,
Je vous prie de recevoir, Chères Nantolétaines, Chers Nantolétains, mes respectueuses salutations.

Le Maire,
Yannik URBANIAK.

NUMÉROS UTILES	
Association AVIMEJ (Aide aux victimes et médiation judiciaire) :	01.75.78.80.10
Caserne de Pompiers de Claye-Souilly :	01.60.26.66.88 En cas d'urgence, composez le 18
Centre Antipoison :	01.40.05.48.48
Commissariat de Villeparisis	01.60.21.36.50 En cas d'urgence, composez le 17
Communauté de Communes Plaines et Monts de France :	01.60.54.68.40.
Caisse Primaire d'Assurance Maladie :	34.46
École de Gressy	01.60.03.36.98
École de Saint-Mesmes	01.64.27.97.22
Enédis (N° d'urgence) :	09.72.67.50.77
Maison France Service Itinérante de la CCPMF – Mme Céline LANSOY	07.87.08.67.22
Mairie de Nantouillet	01.64.36.24.06 **En cas d'urgence : 06.03.68.33.79**
Mairie de Gressy	01.60.26.11.15
Mairie de Saint-Mesmes	01.60.26.24.20
SUEZ Urgence	09.77.40.11.19
Sous-préfecture de Meaux :	01.60.09.83.77
SOS Médecins Meaux :	0825.56.77.00 En cas d'urgence, composez le 15

Horaires du secrétariat de Mairie :

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	FERMÉ	**13H30 à 17H30**
MARDI	**8H à 12H30**	FERMÉ
MERCREDI	FERMÉ	
JEUDI	**8H à 12H30**	**13H30 à 17H30**
VENDREDI	FERMÉ	**13H30 à 17H30**
SAMEDI	**10H à 12H**	FERMÉ

Le secrétariat de mairie sera fermé du
Samedi 15 août au Mercredi 02 septembre 2020 inclus.
En cas d'urgence, contactez le 06.03.68.33.79.